

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 8 janvier 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-01-001

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-002

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière avec modification du titre du point 5.10 relativement au règlement 424.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-01-003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 2023, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 21 décembre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-004

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 23-12-797

De prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 15 décembre 2023, en regard de la résolution numéro 23-12-797 intitulée « Demande de dérogation mineure – aux 288-290, rue de l'Habitat », tel que présenté par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-005

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-22 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE À ÊTRE VERSÉE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX OFFERTS AUX PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS D'UNE ROULOTTE OU MAISON MOBILE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 4-22 intitulé *Règlement pour modifier le règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une maison mobile afin d'établir les taux de location et d'imposition de permis pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 4-22, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-23 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 5-23 intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville pour l'année 2024*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 5-23, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-20 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 8-20 intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 relatif au service d'égout pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 8-20, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-49 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 95-49 intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « III » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et activités de la Ville afin de revoir les frais de certains items* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 95-49, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-17 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 155-17 intitulé *Règlement pour modifier l'article 7 du règlement 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 155-17, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-17 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 176-17 intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 176-17, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-011

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-7 RELATIF À LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 300-7 intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 300 relatif à la tarification du traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 300-7, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423 RELATIF À LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 423 intitulé *Règlement relatif à la taxation pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 423, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-013

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 424 RELATIF À DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION, DE CONCASSAGE ET DE RÉAMÉNAGEMENT D'INTERSECTIONS DANGEREUSES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 424 intitulé *Règlement pour décréter des dépenses pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection, de concassage et de réaménagement d'intersections dangereuses pour l'année 2024* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 424, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-014

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE PROCÉDER AU PAIEMENT DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET DES FACTURES COURANTES POUR L'ANNÉE 2024

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement des charges administratives et des factures courantes pour la Ville et l'Agglomération, par chèques ou électroniquement, des dettes en capital et intérêts, ententes et contrats adoptés par résolution, sorties d'inventaire, remboursements divers et autres, et ce, selon les sommes disponibles au budget de l'année 2024.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement des comptes payables préalablement au dépôt des listes des factures à la première séance suivant l'émission des paiements.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-015

RENOUVELLEMENT DU MANDAT À MAÎTRE JACQUES LAUZON, AVOCAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE PROCUREUR POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

De renouveler le mandat de maître Jacques Lauzon à titre de procureur de la Ville pour l'année 2024 concernant les services professionnels d'avocat pour la gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière, et ce, aux conditions suivantes :

Traitement des constats d'infraction :

avec plaidoyer de culpabilité	28 \$
sans plaidoyer de culpabilité	50 \$
avec plaidoyer de non-culpabilité	83 \$

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-016

**TRAITEMENT SALARIAL DES CHRONOMÉTREURS POUR LA SAISON
2023-2024**

De fixer le salaire des chronométrateurs pour les parties de hockey au Centre sportif Jacques-Lesage pour la saison 2024 comme suit :

Novice et atome :	20,31 \$ représentant une partie
Pee-Wee et Bantam :	25,88 \$ représentant une partie
Midget et Junior :	31,94 \$ représentant une partie
Ligue adulte (1h) :	25,31 \$ représentant une partie
Ligue adulte (1h15) :	30,38 \$ représentant une partie
Ligue adulte (1h30) :	35,44 \$ représentant une partie

à ces montants sont ajoutés 4 % pour les vacances.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-017

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUR LE LOT 6 388 325 AU
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande à l'effet d'aménager un îlot de rebroussement conforme au bout de la rue de la Gaieté, situé à environ 14 mètres d'un cours d'eau, au lieu de la norme de 60 mètres, présentée par monsieur Hector Gagnon relativement à la propriété située sur la rue de la Gaieté, sur le lot 6 388 325 au cadastre officiel du Québec, dans la zone RUH-157;

CONSIDÉRANT le plan de propriété préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, daté du 23 novembre 2023, sous le numéro 5 087 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement numéro 135 prévoit que la distance minimale entre la limite de l'emprise d'une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau est fixée à 60 mètres si les terrains ne sont pas desservis;

CONSIDÉRANT qu'il y a une exception pour les rues existantes avant 1984, cependant, la rue de la Gaieté a été aménagée après cette date;

CONSIDÉRANT que cette norme a pour objectif de créer des lots ayant une profondeur minimale de 60 mètres à partir des cours d'eau et des lacs et d'éviter des pressions d'aménagement vers la rive;

CONSIDÉRANT que le cas actuel est particulier, car la rue publique existe déjà et que le projet visé permettra de la mettre aux normes et d'améliorer la desserte et l'entretien de cette voie publique par l'aménagement d'un rond-point;

CONSIDÉRANT que la dérogation demeure mineure malgré le fait que la distance n'est pas respectée, car aucun ouvrage ne sera dans la rive et que ce rond-point dessert un seul grand lot irrégulier d'une superficie de plus de 90 000 mètres carrés, ne créant donc aucune pression sur du développement en bordure du cours d'eau;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux causé au demandeur si la dérogation n'est pas accordée;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue le 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 6 388 325 au cadastre officiel du Québec afin de permettre :

- une dérogation à l'article 51 du règlement numéro 135 relatif au lotissement pour autoriser un rond-point au bout de la rue de la Gaieté dont l'emprise est située à 14 mètres d'un cours d'eau, au lieu de 60 mètres.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-01-018

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 03, DES AVENANTS 01 À 04, ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES CARRIÈRES, ENTRE LA RUE MONTCALM ET L'ÉMISSAIRE, DEVIS VML-G-23-01

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus pour le projet de réfection de la rue des Carrières, entre la rue Montcalm et l'émissaire, devis VML-G-23-01, au montant de 140 189,54 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les avenants approuvés par le Service des travaux publics et de l'ingénierie pour les travaux additionnels au montant de 11 823,65 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit ici :

01 -DC01 - Ajout d'un branchement pluvial 200mm (Gouvernement) :	7 388,45 \$
02 -DC03 - Ajout d'un branchement d'aqueduc (GBS) :	1 336,06 \$
03 -DC05 - Ajout de branchement de service sanitaire :	2 550,90 \$
04 -XXXX- Armature dans les trottoirs :	548,24 \$

CONSIDÉRANT la réception provisoire des ouvrages prononcée le 19 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit la libération de la moitié de la retenue contractuelle lors de ladite réception provisoire des ouvrages;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Maurice, CPI, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 20 décembre 2023, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 03;

EN CONSÉQUENCE de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gabriel Maurice, CPI, à l'approbation des travaux prévus au contrat au montant de 140 189,54 \$ et des avenants 01 à 04 au montant de 11 823,65 \$ plus les taxes applicables, pour un montant de travaux de 152 013,19 \$;

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 % soit un montant de 15 201,32 \$ plus les taxes applicables.

De procéder à la libération de la moitié de la retenue du contrat, soit un montant de 25 915,72 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 03 regroupant ces montants à l'entrepreneur Gaétan Lacelle Excavation inc., soit un montant total de 162 727,59 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement 410.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE
2023**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-01-019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire